

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 21 septembre 2020

Date de convocation

Le 14/09/2020

Date d'affichage

Le 14/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 09

Votants 10

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Pascal Hamon.

Etaient présents : Pascal Hamon, Maire- Emmanuèle Matéo, 1^{ère} adjointe - Jacques Pelletier, 2^{ème} adjoint - Michel Beaucamp, 3^{ème} adjoint - Fabrice Lendormy – Audrey Salingue – Stephan Horn - Alexandra Blanchard de la Brosse- Caroline Tchekhoff

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Thierry Martineau - Jean Manuel Delvaille pouvoir donné à Pascal Hamon

Monsieur le maire Pascal Hamon ouvre la séance et après avoir fait l'appel des conseillers, constatant que 09 conseillers élus sont présents, déclare que le conseil, peut valablement délibérer.

1. Election d'un secrétaire de séance

Jacques Pelletier est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Compte-rendu du 29 juin 2020

Monsieur le Maire, après avoir :

- demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 29 juin 2020,
 - constaté que personne ne souhaitait faire de remarques,
- a soumis ledit compte-rendu au vote des conseillers qui ont adopté sa rédaction à l'unanimité.

3. Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des commissions municipales dont le rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des commissions municipales et d'en désigner les membres pour siéger au sein des commissions.

Sont nommés dans les différentes commissions suivantes :

- **Commission environnement** : rapporteur Audrey Salingue,

Membres : Emmanuèle Mateo, Alexandra Blanchard de la Brosse, Michel Beaucamp

Périmètre: Zéro phyto, fleurissement du village, entretien cimetière, actions de communication avec le PNR

- **Commission sécurité** : rapporteur Stéphan Horn,

Membres : Jacques Pelletier, Michel Beaucamp, Jean-Manuel Delvaille, Emmanuèle Mateo, Audrey Salingue

Périmètre : Renforcement de la sécurité des voiries, maîtrise du trafic, vidéoprotection

- **Commission communication** : Caroline Tchekhoff,

Membres : Emmanuèle Mateo, Fabrice Lendormy, Alexandra Blanchard de la Brosse

Périmètre: gazette, mail/sms, web de Milon, communication de crise

- **Commission fête, cérémonies, vie du village** : Fabrice Lendormy

Membres : Emmanuèle Mateo, Alexandra Blanchard de la Brosse, Caroline Tchekhoff, Audrey Salingue

Périmètre : Organisation fête de Milon, Noël, galette, repas des anciens, fête de la St Jean, conférences à thème

4. Attribution d'une parcelle

Monsieur le Maire rappelle que depuis longue date il existe un différend entre la commune de Milon la Chapelle et Monsieur et Madame Rougé à propos de la délimitation de leur propriété le long du CR 16 dit Chemin Jean Racine.

Il en est ainsi d'une partie de terrain d'une surface de 17 m² situé à l'angle Est du CR16 et du chemin de Fauveau dont il a été établi lors d'une procédure judiciaire lancée en 1992 que cette parcelle faisait partie de la propriété Rougé. Ce point a été confirmé par le relevé du 18/9/2018 établi par le Géomètre Expert TT Expert. Ce géomètre a créé la parcelle A 342 correspondant précisément au 17 m² litigieux.

Désireuse de mettre un terme définitif à la question de délimitation de la propriété de la Famille Rougé, la commune souhaite établir amiablement sous seing privé l'attribution par le biais d'un acte administratif de la parcelle A342 d'une surface de 17m² aux nus propriétaires Mr Emmanuel Rougé, Mme Stéphanie Laumonier et Mme Caroline Dubroc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune un acte administratif d'attribution de ladite parcelle.

5. Demande de subvention auprès de la région pour le chauffage de la chapelle

Monsieur le Maire rappelle que le système de chauffage de la chapelle est vétuste et doit être remplacé, mais également qu'après étude la solution basée sur des tapis chauffants semble la mieux adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord au Maire pour solliciter une aide auprès du Conseil Régional pour l'installation d'un nouveau système de chauffage dont le montant des travaux est estimé au maximum à 40 000 € T.T.C.

7. Demande de subvention auprès du département pour l'enfouissement des réseaux télécom

Monsieur le Maire informe que le déploiement de la fibre est prévu sur la commune de Milon mi 2021.

La fibre sera tirée dans les fourreaux France Télécom existant. Malheureusement il reste aujourd'hui deux tronçons aériens de fil téléphone : route de Romainville et route de la Chapelle.

Pour éviter que la fibre optique soit déployée en aérien sur ces deux tronçons, il convient d'enfouir les lignes existante avant le déploiement de la fibre.

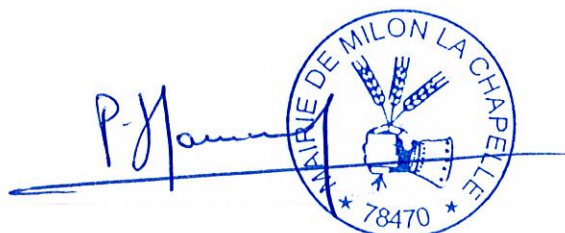
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord au Maire pour solliciter une aide auprès du Conseil Départemental concernant l'enfouissement des deux tronçons dont le montant des travaux est estimé à 30 000 € T.T.C.

11. Questions diverses

- Opération cimetière : Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle opération de nettoyage du cimetière est en cours de planification courant octobre.
- Coupeure de l'électricité par Enedis : Mercredi 7 octobre pour une durée d'environ 6 h entre 9 h et 15 h quartier : 3, 7 au 9, 15 au 17, 4 au 6 Route de St Lambert. Chaque riverain concerné doit recevoir une lettre d'Enedis, un affichage et une info milon ciblé sera diffusé.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait à Milon la Chapelle, le 24 septembre 2020



Pascal HAMON
Maire